Annexe 4 - CHAMPIONNAT DES A.S. DE 36me ET 46me DIVISIONS

ARTICLE 1 - RÈGLES D'ORGANISATION

- Un championnat de France des Associations Sportives de 3^{ème} et 4^{ème} divisions est organisé. Il est ouvert à toutes les AS.
 Il comporte successivement des championnats :
 - Départementaux
 - Régionaux
 - Inter-régionaux 1^{ère} phase (32 AS) et 2^{ème} phase (8 AS)
 - Finale nationale qui oppose les deux équipes d'AS qualifiées à l'issue de la 2^{erre} phase inter-régionale.
- Quel que soit le stade de la compétition, les épreuves, le déroulement des rencontres et la cotation des matchs sont identiques.
- Pour pouvoir s'engager à cette compétition, les AS inscrites doivent présenter au départ un minimum de 7 joueurs dont TROIS joueurs possédant une licence de 4ºme division.

Peuvent participer:

- 1. Les joueurs de 3^{ème} et 4^{ème} divisions.
- Les Féminines (sauf les F1 et F 2),
- Les G -18 et F -18 médicalement surclassés,

MOTA

- Un G -18, une F -18, une féminine classée F 3D ne sont donc pas en possession d'une licence 4ºve division.
- Les joueurs ayant participé au championnat des clubs sont admis.
- Les inscriptions initiales pour ce championnat se font uniquement sous le nom de l'ASB, en précisant obligatoirement le numéro de l'équipe s'il y a plusieurs équipes inscrites.

Conditions de participation des joueurs :

- Les AS possédant un nombre suffisant de joueurs peuvent engager plusieurs équipes sous réserve de remettre la liste des joueurs de chacune des équipes qui doit comporter 7 joueurs au minimum. Dans ce cas, les joueurs inscrits dans la liste d'une équipe ne peuvent, en aucun cas, participer avec une autre équipe.

Par contre, les joueurs de l'AS qui ne figurent pas sur les listes déclarées peuvent participer avec l'une des équipes, sous réserve des conditions de participation ci-dessus, mais dès que ces joueurs ont participé avec une de ces équipes, ils ne peuvent plus jouer dans une autre équipe et doivent être ajoutés sur la liste des joueurs appartenant à l'équipe avec laquelle ils ont joué. Si cette équipe est éliminée, les joueurs désignés ou ayant participé avec cette équipe, ne peuvent plus participer dans une autre équipe aux épreuves qui suivent quel qu'en soit le stade (départemental, régional, interrégional ou national).

 - La composition et le mode de désignation de la ou des équipes sont du ressort exclusif de l'AS qui doit désigner le responsable de chaque équipe ainsi que son adresse et numéro de téléphone afin qu'il puisse être en rapport avec les responsables du CBD et des AS qu'il sera appelé à rencontrer.

ARTICLE 2 - MODALITÉS DE LA RENCONTRE ENTRE A.S.

Les rencontres se déroulent en trois tours :

- · PREMIER TOUR:
 - 1 quadrette : 6 points au vainqueur ou 3 à chaque équipe si match nul,
 - 1 double : 4 points au vainqueur ou 2 à chaque équipe si match nul,
 - 1 simple : 4 points au vainqueur ou 2 à chaque équipe si match nul.
- · DEUXIEME TOUR :
 - 3 épreuves de point : 2 points au vainqueur ou 1 point à chacun si match nul,
 - 3 épreuves de tir : 2 points au vainqueur ou 1 point à chacun si match nul.
- · TROISIEME TOUR :

Identique au 1er tour.

Chaque rencontre se déroule donc sur 40 points au total.

En cas de forfait, l'équipe gagnante par forfait marque un résultat de 40 à 0

La feuille de match attestant le résultat est signée par le responsable (ou manager) de chaque équipe, après avoir signifié les réserves éventuelles. Au-delà aucune contestation n'est recevable.

ARTICLE 3 - COMPOSITION DES ÉQUIPES LORS DES RENCONTRES

- Pour chaque rencontre, l'équipe doit être constituée d'au moins SEPT joueurs dont TROIS au moins possédant une licence de 4^{ème} division. Si seulement 6 ou 5 joueurs sont présentés, la rencontre peut se disputer sous réserve que 3 joueurs de 4^{ème} division minimum soient obligatoirement sur le terrain. Les épreuves où l'équipe ne peut aligner de joueurs sont perdues par 13 à 0 (1^{er} et 3^{ème} tour) ou 10 à 0 (2^{ème} tour) et il n'est pas autorisé de remplacement en cours de partie.
- Avant la rencontre, le responsable (ou manager) de l'équipe qui reçoit (ou le délégué) établit la feuille de match, les licences sont vérifiées réciproquement (ou par l'arbitre), le nom, prénom et division des joueurs disputant chacun des matchs sont relevés sur la FEUILLE DE MATCH (les remplaçants éventuels en cours de partie ajoutés lors de la rentrée du joueur). Chaque responsable d'équipe désigne le capitaine d'équipe responsable technique pendant la rencontre.



CHAMPIONNAT DES A.S. DE 3ème et 4ème DIVISIONS

La difficulté de l'épreuve de Tir du championnat des A.S. de 3ème et 4ème divisions due à l'éloignement des cibles 3 et 4 placées 70 cm avant la 2ème barre revient très fréquemment dans les remontées de terrain. Ces cibles génèrent beaucoup d'échecs et font même de plus en plus l'objet d'impasses.

Aussi, il est apparu opportun au Comité directeur de la F.F.S.B. de remédier à cette problématique dès cette saison et de :

- ✓ Rapprocher d'1,50 m les cibles 3 et 4 en faisant disputer les épreuves de tir et de point du 2^{ème} tour sur le cadre « Vétérans »,
- ✓ Placer la cible 5 au centre du cadre de validité « Vétérans ».

En conséquence, une modification de l'article 4 de l'annexe 4 du règlement sportif, comme indiqué en page 2 du présent communiqué (modifications en rouge), a été adoptée par le Comité directeur avec application au 15 septembre 2025.

A Villeurbanne, le 25 septembre 2025

La Coordination nationale sportive de la F.F.S.B.

RENCONTRES PAR ÉLIMINATION DIRECTE :

Les rencontres en élimination directe, peuvent être organisées en matchs aller et retour suivant un calendrier établi par le CBD. Le goal-average des deux rencontres détermine le vainqueur.

Si égalité sur les deux rencontres : total des scores des matchs aller et retour, une épreuve supplémentaire est disputée :

Après 5 min. d'échauffement :

- A- Sur une cible de point tracée et placée au centre du rectangle de validité du but, sera jouée une série supplémentaire de 5 boules AU POINT par cinq joueurs DIFFÉRENTS de chaque équipe (dont au moins un 4^{ôme} division), les biberons n'étant pas pris en compte et
- B- Sur une boule cible tracée et placée au centre, 5 boules de TIR par cinq joueurs DIFFÉRENTS de chaque équipe (dont au moins un 4^{pme} division), les carreaux n'étant pas pris en compte.

NB. Un joueur peut participer au point et au tir. L'équipe qui joue en 1" est désignée par tirage au sort. Un joueur de chaque équipe joue alternativement dans l'ordre fixé par l'équipe lors de la désignation des joueurs participant à cette épreuve

Est déclarée vainqueur l'équipe qui a réussi le plus de boules sur les 10 jouées.
 Cette épreuve est renouvelée en cas de nouvelle égalité avec des joueurs qui peuvent être différents de ceux ayant joué la série précédente.

· AUTRES MODALITÉS POUVANT ÉTRE MISES EN PLACE A L'INITIATIVE DES CBD :

- Rencontres en groupe : chaque équipe rencontrant les autres équipes du groupe en match aller et retour ou en un seul match sur terrain neutre ou non. Le classement général se fait après chaque rencontre, par addition de points, les victoires rapportant 3 points, les nuls 2 points, les défaites 1 point et les forfaits 0 point. Il est tenu compte du goal-average pour départager deux équipes à égalité (goal-average du classement final et, en cas de nouvelle égalité, goal-average avec l'ASB égalitaire).
- Rencontres en poules (type poule de 4) avec matchs simples ou aller et retour.
- Rencontres en un seul match sur terrain neutre.
- Après les premières phases qualificatives, les rencontres doivent se disputer en matchs aller et retour sauf pour les ½ finales et finales qui se déroulent souvent groupées dans un même site avec la participation de 4 équipes et élimination directe.
- L'arbitre ou le délégué est désigné par le CBD pour chaque rencontre.

ARTICLE 6 - CHAMPIONNAT RÉGIONAL

- Chaque Comité Régional organise chaque année, dans les délais fixés par la FFSB, son Championnat Régional.
- Les joueurs des équipes participantes, doivent obligatoirement être en tenue du haut du corps, uniforme.
- Seules les AS qualifiées au niveau des CBD ou Districts constituant le Comité Régional, y participent. Les CBD ou Districts, doivent transmettre au CR tous les renseignements concernant ces AS qualifiées et notamment les coordonnées du responsable de l'ASB.
- Les rencontres sont organisées en match qualificatif sur une journée ou un week-end.

ARTICLE 7 - RENCONTRES INTER-REGIONALES 1000 20000 PHASES

- La FFSB organise chaque année, les rencontres inter-régionales en match qualificatif.
- Les arbitres et délégués de ces phases sont désignés par la FFSB.
- Les joueurs des équipes participantes, doivent obligatoirement être en tenue du haut du corps, uniforme.

ARTICLE 8 - CHAMPIONNAT DE France

- Les ASB qualifiées en 2^{ème} phase, disputent la FINALE du Championnat de France qui se déroule lors de la finale du championnat de France des Vétérans.
- La FFSB participe financièrement à hauteur d'un maximum de 10 joueurs et (un manager responsable), pour récompenses et indemnités.